



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 22 septembre 2023
(OR. en)

13202/23

SOC 626
EMPL 446

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Consolidation et renforcement des systèmes européens de protection sociale - Débat d'orientation

Dans la perspective du débat d'orientation que le Conseil EPSCO tiendra le 9 octobre 2023, les délégations trouveront ci-joint une note d'orientation de la présidence sur la question visée en objet.

Consolidation et renforcement des systèmes européens de protection sociale

Débat d'orientation

Les dernières crises, principalement la pandémie et les conséquences inflationnistes de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ont démontré qu'il était impératif de mener des politiques générant des résultats immédiats afin d'atténuer la baisse des revenus des ménages. Ces politiques devraient viser en priorité les personnes les plus vulnérables pour éviter ainsi des effets négatifs durables renforçant les inégalités, limitant les perspectives et, en fin de compte, ralentissant la croissance à moyen et long terme.

Toutefois, une réponse rapide et ciblée à ce genre de défi ne suffit pas à elle seule pour faire face de manière satisfaisante aux répercussions sociales des changements sociétaux et économiques profonds. La mise en œuvre effective du plan d'action sur le socle européen des droits sociaux nécessite que l'on s'occupe activement des conséquences sociales de ces défis structurels sous-jacents, tels que ceux liés aux transitions numérique et écologique.

S'il est vrai que ces changements offrent des perspectives importantes aux citoyens européens, ils pourraient également entraîner une augmentation des inégalités, par exemple en termes de fracture numérique ou de précarité énergétique. Les politiques sociales doivent, de manière appropriée, tenter d'empêcher de telles situations et y remédier.

Dans ce contexte, les États membres ont adopté ou mettent en œuvre des réformes de leurs systèmes de protection sociale, telles que des réformes des systèmes d'allocations de chômage; une exonération temporaire des cotisations de sécurité sociale, parfois liées à des reconversions; ainsi que des mesures pour lutter contre les inégalités en matière de protection sociale en améliorant la protection sociale des travailleurs indépendants et des groupes vulnérables. Néanmoins, la couverture dont bénéficient ces groupes varie considérablement d'un État membre à l'autre.

La consolidation des régimes de revenu minimum a également contribué à faire face aux répercussions de ces crises. En particulier, faisant suite à la recommandation du Conseil récemment adoptée, les travaux menés par les États membres afin d'étendre le niveau de couverture des régimes de revenu minimum, de réduire les taux élevés de non-utilisation associés à ce type de prestations et d'assurer la complémentarité entre les mesures sociales et les mesures en faveur de l'emploi constituent les principaux éléments de ces efforts.

En plus d'un soutien financier, les personnes devraient bénéficier d'un accompagnement et d'une orientation afin d'assurer leur pleine inclusion dans la société, tant sur le plan social que sur le lieu de travail, pour qu'elles puissent s'intégrer et participer à la vie sociale en disposant de l'égalité des droits et des chances.

Certains États membres ont fait un usage remarquable des fonds de l'Union, tels que NextGenerationEU et les Fonds structurels, en vue d'atteindre ces objectifs dans le cadre de leurs programmes nationaux de réforme. Mais les mesures à court terme ne suffisent pas, et les États membres doivent adopter une approche à moyen et long terme. C'est pourquoi certains États membres commencent à tenir compte de l'importance du rendement des investissements sociaux et à réfléchir à la manière de leur accorder un traitement fiscal approprié.

En vue d'œuvrer en faveur de la consolidation et du renforcement de la protection sociale en Europe, il est nécessaire de mieux coordonner les systèmes de sécurité sociale pour répondre aux changements qui s'opèrent dans le monde du travail. Par conséquent, la participation continue aux négociations sur la proposition de révision du règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale revêt une importance capitale.

À l'heure actuelle, les nouvelles réalités du monde du travail, telles que les "nomades numériques" et le télétravail, obligent l'Union européenne à examiner les implications de celles-ci pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les critères de détermination de la législation applicable et les incidences sur les différentes branches de la sécurité sociale.

Dans cette optique, une première étape a consisté à ce qu'un groupe ad hoc de la commission administrative pour la coordination des systèmes de sécurité sociale concentre ses efforts sur la question des télétravailleurs qui exercent régulièrement leur activité dans un État membre différent de celui dans lequel leur employeur est établi, en vue de proposer des moyens concrets de faire face à ces situations. Néanmoins, il pourrait s'avérer nécessaire de prendre davantage de mesures au niveau de l'Union au cours du prochain cycle législatif.

Dans le même temps, la technologie numérique modifie la façon dont les institutions interagissent. Les États membres étudient de nouveaux moyens d'améliorer la communication entre les institutions, les citoyens, les entreprises et les autorités. Il convient de tenir compte des outils numériques et de l'intelligence artificielle lors de l'évaluation de l'avenir de la protection sociale, principalement en tant que moyens de promouvoir l'exercice des droits en matière de sécurité sociale et de renforcer la lutte contre la fraude et les abus. La récente communication de la Commission intitulée "Numérisation dans le domaine de la coordination de la sécurité sociale: faciliter la libre circulation au sein du marché unique" dresse un état des lieux des initiatives existantes et propose des mesures concrètes en faveur d'un système de coordination de la sécurité sociale plus intégré sur le plan numérique.

Dans ce contexte, et sur la base de l'expérience acquise à l'échelle nationale, les ministres sont invités à examiner les questions suivantes:

- *Quelles sont les implications pour les systèmes de protection sociale des changements engendrés par la pandémie de COVID-19 et par les conséquences inflationnistes de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ainsi que des transitions écologique et numérique que nos sociétés traversent actuellement? Quelles sont les priorités pour l'amélioration de la protection sociale?*
- *Une avancée dans le domaine de la protection sociale est l'adoption de la recommandation du Conseil relative à un revenu minimum adéquat. Quels sont les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes pertinents au niveau national? Comment la protection sociale pourrait-elle être étendue aux groupes les plus vulnérables?*
- *Les évolutions technologiques, en particulier l'intelligence artificielle, contribuent-elles à surmonter les obstacles existants en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale et à faciliter la communication entre les administrations dans l'ensemble de l'Union? Avez-vous un exemple d'utilisation de l'innovation technologique ayant permis de renforcer la protection sociale que vous pourriez citer?*